



## **FUND GENERATION COMMITTEE** **TERMS OF REFERENCE**

## **ÉBAUCHE DU MANDAT DU COMITÉ DE** **GÉNÉRATION DES FONDS**

National Board Authorization: April 27, 2024  
Policy Owner: Fund Generation Committee

Approuvée par le Conseil national le 27 avril 2024  
Responsable de la politique<sup>o</sup>: Comité de génération des fonds

### **1. Purpose**

The Fund Generation Committee (“FGC”) is a committee of the Board of Directors (the “Board”), established to support the Army Cadet League of Canada (the “League”) in achieving its financial goals by developing and implementing an effective fund generation plan and strategies. The committee's primary focus is to identify, cultivate, and secure financial support from various sources to sustain and enhance the organization's programs and initiatives. The plan is based on specific goals established annually by the Board of Directors as part of its Strategic Planning and Budgeting.

### **2. Composition**

#### **2.1 Membership**

The Fund Generation Committee shall consist of at least three (3) Board members, including:

- [Chair]: Responsible for leading committee meetings, facilitating discussions, and coordinating activities.
- [Members]: Individuals with expertise in fundraising, marketing, communications, and community engagement.

Up to an additional two (2) League members may be appointed to the committee by the Committee Chair, to complement the required skillsets.

At least one (1) League employee will sit on the Committee in a non-voting position.

The Committee may appoint a Vice-Chair from its voting members.

The Chair of the Committee shall notify the Chair of the Board, and the Board of the departure of any Committee member at the next regularly scheduled Board meeting.

If the committee membership falls below the minimum number of voting members, replenishment of the membership shall be the responsibility of the Board.

### **1. Objectif**

Le Comité de génération des fonds («CGF») est un comité du Conseil d'administration (le «Conseil») mis sur pied pour aider la Ligue des cadets de l'Armée du Canada à atteindre des objectifs financiers et élaborant et en mettant en œuvre un plan efficace de génération des fonds et les stratégies connexes. L'objectif premier du Comité est de définir, cultiver et sécuriser le soutien financier émanant de différentes sources afin de maintenir et d'améliorer les programmes et les initiatives de l'organisation. Le plan s'appuie sur des buts spécifiques déterminés chaque année par le Conseil d'administration dans le cadre de sa planification et de sa budgétisation stratégiques.

### **2. Composition**

#### **2.1 Membres**

Le Comité de génération des fonds sera formé d'au moins trois (3) membres, notamment :

- [Président]: Responsable de diriger les réunions, de favoriser les discussions et de coordonner les activités.
- [Membres] : Des personnes ayant une expertise en financement, en marketing, communication et engagement communautaire.

Jusqu'à deux (2) membres de la Ligue supplémentaires peuvent être nommés pour siéger au Comité par le président pour compléter les compétences exigées.

Au moins un (1) employé de la Ligue siégera au Comité comme membre non votant.

Le Comité peut nommer un vice-président parmi ses membres votants

Le président du Comité devra aviser le président du Conseil et le Conseil du départ de tout membre du Comité au cours de la prochaine réunion prévue du Conseil.

Si le nombre de membres du Conseil passe en dessous du nombre minimal de membres votants, le Conseil aura l'obligation de remettre le nombre de membres au niveau requis.



## 2.2 Appointment

Members of the Fund Generation Committee shall be appointed by the Board based on their experience, skills, and commitment to the organization's mission.

## 2.2 Nomination

Les membres du Comité de génération des fonds seront nommés par le Conseil selon leur expérience, leurs compétences et leur engagement envers la mission de l'organisation.

## 3. Responsibilities

## 3. Responsabilités

### 3.1 Develop Fundraising Plan and Strategies

- Conduct research to identify potential funding sources.
- Develop short-term and long-term fundraising goals and objectives.
- Formulate comprehensive fundraising strategies aligned with the League's mission and values, including usage of online giving platforms such as the League's website donation link, PayPal Giving Fund, CanadaHelps, etc.

### 3.1 Élaborer un plan et des stratégies de financement comme suit :

- Mener une recherche pour trouver les sources potentielles de financement.
- Définir des buts et des objectifs de financement à court et à long terme.
- Formuler des stratégies de financement exhaustives, cohérentes avec la mission et les valeurs de la Ligue, notamment l'utilisation de plateformes de dons en ligne comme le lien pour faire des dons du site Web de la Ligue, le PayPal Giving Fund et CanaDon, etc.

### 3.2 Implement Fundraising Activities

- Plan and implement fundraising events, campaigns, and initiatives.
- Coordinate with other committees, branches, and stakeholders to maximize fundraising efforts and ensure not duplicating work.
- Evaluate the effectiveness of fundraising activities and adjust strategies as needed.

### 3.2 Mise en œuvre des activités de financement

- Planifier et mettre en œuvre des activités, des campagnes et des initiatives de financement.
- Assurer une coordination avec les autres comités, les divisions et les intervenants afin de maximiser les efforts de financement et éviter les doublons.
- Évaluer l'efficacité des activités de financement et ajuster les stratégies au besoin.

### 3.3 Donor Relations

- Cultivate relationships with individual donors, corporate sponsors, government partners, and grant-making organizations.
- Acknowledge and recognize donors appropriately.
- Develop and maintain a donor database.

### 3.3 Relations avec les donateurs

- Cultiver les relations avec les simples donateurs, les sociétés commanditaires, les partenaires gouvernementaux, et les organismes subventionnaires.
- Reconnaître les donateurs de façon appropriée.
- Élaborer et tenir à jour une base de données des donateurs.

### 3.4 Communications and Marketing

- Work with the communications team to create compelling fundraising materials.
- Promote fundraising activities through various channels,

### 3.4 Communications et marketing

- Travailler avec l'équipe des communications pour créer des outils de financement irrésistibles.
- Faire la promotion d'activités de financement par



including social media, email, and traditional media.

- Review and recommend levels of sponsorship recognition and evaluate methods of donor recognition and stewardship opportunities so that all donations of time and money are recognized appropriately.

## 4. Reporting and Accountability

### 4.1 Reporting to the Board

The Fund Generation Committee shall provide regular updates and reports to the Board of Directors on fundraising progress, activities, achievements, and challenges.

If requested, the Committee Chair, with at least 72 hour notice, shall provide an update at Executive Committee meetings.

### 4.2 Accountability

The Committee is accountable to the Board and will operate within the budget and bylaws, policies and guidelines established by the Board.

Oversee the formation or review of policies and procedures associated with fund development activities so they are conducted in accordance with CRA regulations, and do not violate any agreements with partner organizations.

Create and recommend fund development policies that ensure fundraising best practices are maintained and that the organization's fund development program is donor-centric.

## 5. Meetings and Quorum

The Fund Generation Committee shall meet at least four (4) times per year on a quarterly basis, held in person or virtually. Additional meetings may be called as needed. Meetings will be at the call of the Committee Chair.

A simple majority of the FGC members, which shall include the Chair and/or Vice-Chair, will constitute a quorum. It is expected that decisions of the FGC will be made by consensus and that formal votes will not be frequently required. Should a vote be moved, it will be decided as follows: within quorum, each voting member is entitled to one vote; 50% plus one will carry the vote. In the case of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

différents canaux, notamment les réseaux sociaux, le courrier électronique et les médias traditionnels.

- Examiner et recommander des niveaux de reconnaissance de parrainage et évaluer les méthodes de reconnaissance des donateurs et les occasions de gestion de façon à ce que les dons de temps et d'argent soient reconnus à leur juste valeur.

## 4. Rapports et reddition de comptes

### 4.1 Rapports au Conseil

Le Comité de génération des fonds devra fournir au Conseil d'administration des mises à jour et des rapports sur les progrès, les activités, les réalisations et les défis liés au financement.

Sur demande, avec au moins 72 heures d'avis, le président du Comité fera une mise à jour au cours des réunions du Comité exécutif.

### 4.2 Reddition de compte

Le Comité est redevable au Conseil et fonctionnera dans les limites du budget, des règlements, des politiques et des lignes directrices mis de l'avant par le Conseil.

Il supervisera la formation et l'examen des politiques et des procédures liées aux activités de développement des fonds de manière à ce qu'elles menées conformément aux règlements de l'ARC et qu'elles ne violent aucune entente en vigueur avec les organisations partenaires.

Il créera et recommandera des politiques de développement des fonds qui font en sorte que les pratiques exemplaires en matière de financement sont utilisées et le programme de développement des fonds de l'organisation est centré sur les donateurs.

## 5. Réunions et quorum

Le Comité de générations des fonds se réunira au moins quatre (4) fois par an sur une base trimestrielle, en personne ou virtuellement. Des réunions supplémentaires peuvent se tenir au besoin. Les réunions se tiendront sur demande du président du Comité.

Une majorité simple des membres du CGF qui comprendra le président et/ou le vice-président constituera un quorum. On s'attend à ce que les décisions du CGF seront prises par consensus et que des votes officiels ne seront pas nécessaires fréquemment. Dans l'éventualité où un vote serait demandé, il se produira comme suit : Au sein du quorum, chaque membre a droit à un vote; 50% plus un constituera une majorité. En cas d'égalité, le président aura



The Committee Chair shall designate a representative to record decisions and recommendations made at the meetings. The Committee Chair will advise the Executive Director when the Committee wishes to use employees of the League as committee support. It will be the responsibility of the Executive Director to designate employees for any committee assistance.

The Committee shall have a calendar of business, maintained by the Chair, to ensure that each meeting agenda addresses responsibilities as outlined in these terms of reference.

## **6. Amendments to the Terms of Reference**

The Committee will review these terms of reference at least once every two (2) years.

Any proposed amendments to these Terms of Reference must be submitted to the Board for approval

Next review date: 2026

Approved by the Board on April 27, 2024

la voix prépondérante.

Le président du Comité nommera un représentant pour faire un compte rendu des décisions prises et des recommandations formulées au cours de la réunion. Le président avisera le directeur exécutif lorsque le Comité désire utiliser des employés de la Ligue comme soutien au Comité. Le directeur exécutif sera responsable de nommer des employés pour aider le Comité au besoin.

Le Comité conservera un calendrier de ses activités, tenu à jour par le président, dans le but de s'assurer que chaque ordre du jour de réunion tient compte des responsabilités décrites dans le présent mandat.

## **6. Modifications au mandat**

Le Comité fera un examen du présent mandat au moins une fois aux deux (2) ans. Toute proposition de modification à ce mandat doit être présentée au Conseil pour son approbation.

Date du prochain examen: 2026

Approuvé par le Conseil le 27 avril 2024